



**Avis n°2023/06**  
**relatif à l'autorisation d'ouverture**  
**d'un cycle préparatoire par l'Institut national des sciences**  
**appliquées de Lyon**

**Établissement / École**

Nom :	Institut national des sciences appliquées de Lyon
Sigle :	INSA Lyon
Type :	Public
Académie :	Lyon
Site(s) de l'école :	Oyonnax, Villeurbanne

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'établissement (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'établissement** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2020/01-09

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie CP/NS** (Ouverture d'un cycle préparatoire sur un nouveau site) : Cycle préparatoire intégré de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, sur le site de Fort-de-France, Martinique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI et rapporteur principal), Layth SLIMAN (Membre auprès de la CTI et co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juin 2023 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Avis favorable de la Commission à l'ouverture du :	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon , sur le site de Fort-de-France, Martinique	Cycle préparatoire	2023		

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Dans la perspective du déploiement de la formation d'ingénieur sur le site de Fort-de-France :**

- Faire clairement apparaitre l'implantation et l'identité de l'INSA au sein du lycée par une signalétique appropriée ;
- Finaliser le recrutement du personnel permanent ;
- Formaliser le suivi qualité, l'amélioration continue et l'organisation du pilotage des formations entre Lyon et la Martinique ;
- Favoriser les liens de coopération avec l'université des Antilles.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023

La Présidente  
Elisabeth Crépon

